

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3259**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Travaux de raccordement en chauffage urbain -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3259

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Travaux de raccordement en chauffage urbain - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier de Mermoz nord fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain (ORU) qui est conduite par la Communauté urbaine de Lyon au travers d'une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) en régie directe.

Plusieurs bâtiments sont ou vont être démolis et d'autres réhabilités. Des constructions de programmes de logements et de bureaux vont s'implanter sur le site. Des voies nouvelles et l'aménagement d'espaces publics accompagneront la recomposition du quartier.

Un marché à procédure adaptée a été lancé en application des articles 26, 27-III, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de raccordement en chauffage urbain des bâtiments 11 et 13 en cours de construction de part et d'autre de la rue Caroline Aigle. Ces deux immeubles seront livrés début 2013 et seront remis au délégataire.

Le futur délégataire désigné fin 2013 procédera au raccordement du reste du quartier. Le prestataire aura pour mission le raccordement des bâtiments au réseau de chaleur de la Communauté urbaine (tranchée, tuyauteries, chambre de vannes et deux sous-stations).

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 16 avril 2012, a classé première l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise Eiffage Energie Thermie, pour un montant de 239 346,00 € HT, soit 286 257,82 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché concernant les travaux de raccordement en chauffage urbain des bâtiments 11 et 13, rue Caroline Aigle dans le cadre de la ZAC Mermoz nord à Lyon 8° et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Eiffage Energie Thermie, pour un montant de 239 346,00 € HT, soit 286 257,82 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2012 - compte 605 - fonction 824 - opération n° 4P06O1388.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.